

Le Conseil exécutif a manifestement la responsabilité de diriger et de guider résolument l'Organisation dans cette recherche d'un renouveau. Il a prouvé, lors des dernières réunions qu'il a tenues, qu'il était capable d'agir comme un organe directeur. Il a ainsi présenté à la Conférence la recommandation de compromis sur le projet de programme et de budget pour 1986-1987, qui a été adoptée par consensus. Ce consensus, difficilement forgé, est aussi très fragile et, selon certains, précaire. Le Canada s'efforcera de le préserver. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits du compromis d'ensemble, pas plus qu'aucun autre État membre d'ailleurs. Mais nous estimons que les améliorations qu'il représente sont la preuve que des changements peuvent être apportés.

J'ai dit plus tôt que nous nous montrons réalistes et pragmatiques dans nos attentes quant aux résultats de la Conférence. Je crois que si le consensus tient, si la Conférence ratifie le projet de programme et de budget conformément à la série de mesures envisagées et, enfin, si la prochaine biennale s'engage dans cette direction, l'avenir de l'UNESCO sera mieux assuré.

Le Directeur général et le Secrétariat ont fait oeuvre utile en offrant leur collaboration pour faciliter le changement. Ils ont fourni au Conseil exécutif un fondement solide sur lequel baser ses recommandations. Ainsi, le document 23 C/5 représente une amélioration très sensible par rapport aux 23 C/5 antérieures. Pour tout cela, le Directeur général et son personnel méritent toutes nos félicitations.

Je suis sûre que l'examen public rigoureux dont l'institution a fait l'objet ces dernières années, et les bouleversements internes auxquels elle a été soumise, ont été déchirants. La volonté d'efficacité et d'économie signifie, après tout, faire plus avec moins. Le gouvernement canadien et, je présume, la plupart des gouvernements font face à l'impérative nécessité de réduire la taille de leur bureaucratie tout en conservant ou en renforçant l'efficacité de leurs programmes. Ce phénomène est global, et le système multilatéral ne peut y échapper.

Mais il ne suffit pas de donner l'entière responsabilité de la réforme au Conseil, au Directeur général et au Secrétariat. Ce sont les États membres qui font l'UNESCO, qui gèrent l'UNESCO, et c'est à nous de prendre les décisions difficiles. Cela signifie une coopération accrue entre tous les groupes régionaux. Cela signifie que la modération et le bon sens doivent primer. À cette fin, nous devons en arriver à un compromis et prendre conscience